

CHAMBRE DES COMMUNES,

SALLE DE COMITÉ N° 268

JEUDI le 3 mai 1923.

Le comité spécial nommé afin de s'enquérir sur les conditions agricoles dans tout le Canada se réunit à onze heures du matin, M. McMaster, le président, au fauteuil.

M. ALVIN GEORGE FARROW est appelé et assermenté.

Le président:

Q. Je crois que vous êtes en relation avec le système de crédit rural de l'Ontario?—R. Oui.

Q. Quelle est votre position au juste et quel est le nom exact de l'institution?—R. Je suis le président de l'*Agricultural Development Board*.

Q. Est-ce que cela dépend directement du gouvernement de la province d'Ontario?—R. Oui.

Q. Dans quel ministère est-ce? A quel ministre faites-vous rapport?—R. Au ministre de l'Agriculture.

Q. Monsieur Farrow, avez-vous été le président de cette commission depuis le commencement?—R. Oui.

Q. Depuis combien d'années fonctionne-t-elle?—R. Presque deux ans. Il y aura deux ans en août.

Q. Monsieur Farrow, nous étudions entre autres questions, celles des crédits agricoles, et nous aimerions que vous nous donniez vos opinions, d'abord sur la nécessité des crédits agricoles, tant à terme rapproché qu'à longue échéance, puis sur la mesure que le gouvernement de la province d'Ontario a prise afin de répondre à la demande de crédits ruraux, et en troisième lieu, maintenant que cette mesure fonctionne, sur la manière dont cette commission dirige ses opérations. Pourriez-vous répondre selon cet ordre, si c'est une manière satisfaisante et qui vous convient d'aborder le sujet?—R. Monsieur le président, je crois qu'en matière de crédits agricoles, il faudrait que nous traitions des deux systèmes, car ils sont absolument séparés.

Q. Quand vous parlez de deux systèmes, vous voulez dire le système à longue échéance et celui à terme rapproché?—R. Oui.

Q. Commencez d'abord par celui que vous préférez.

M. McKay:

Q. Ils dépendent de la même commission?—R. Oui. Les crédits à longue échéance afin de suivre l'ordre que vous m'avez tracé, en tant que nous pouvons les établir, peuvent mieux être décrits par les demandes que nous avons reçues. Nous avons reçu, depuis le commencement, au delà de 5,000 demandes pour des termes à longue échéance.

Le président:

Q. Cinq mille demandes, formant un total d'environ quoi?—R. Je ne pourrais vous dire le total pour le motif bien simple que nous nous sommes seulement occupés de ceux auxquels il nous semblait pouvoir venir en aide. Peut-être que je devrais d'abord dire que lorsque nous avons débuté, notre loi était très restreinte. Nous pouvions seulement prêter pour réellement trois fins déterminées: afin d'acheter des terres, pour la construction des bâtiments nécessaires, et pour le règlement des successions. Je pense qu'il a été pourvu sagement qu'il devrait

[M. A. G. Farrow.]